



Ecole de Santé Holistique

Formulaire d'inscription / contrat d'études

Année académique 2017 - 2018

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel

Tél.:

Cours 2017- 2018 Formation continue	Nombre d'heures	Prix	Engagement
AROMATHERAPIE (pré-requis)	63 h	820 €	
CHIROLOGIE	30 h	390 €	
FLEURS DE BACH	42 h	530 €	
YI KING	15 h	220 €	
Atelier FLEURS DE BACH (pré-requis)	7 h	90 €	
Atelier JUNG (pré-requis)	18 h	250 €	
Atelier PRNCIPES DE NATUROPATHIE (pré-requis)	25 h	330 €	
Atelier REMEDES FAMILIAUX	11 h	140 €	
Formation Active Plus Santé - 1 module	16 h	330 €	
Formation Active Plus Santé - les 3 modules	48 h	985 €	
ELIXIRS FLORAUX EUROPEENS (Deva)	15 h	195 €	

Frais inscription annuelle (2018) adhérent REFORMED (Passeport d'études européen) - (optionnel)

+ 30 €

Montant de l'engagement :

Acompte à payer :
(20% minimum)

Solde :

▶ Je paie l'acompte de 20 % minimum, soit €

par virement au compte de l'ESH : IBAN : BE10 3101 1983 5304 BIC : BBRUBEBB

▶ Je règle le solde soit € par ordre permanent en 10 mensualités sur le compte bancaire de l'ESH

Mention manuscrite : "bon à valoir pour la somme de "

Date :

Signature :

Conditions générales du contrat d'études

Concerne : Praticien de Santé Naturelle et Traditionnelle Naturopathe et autres formations payantes.

Le texte des présentes conditions fait partie intégrante du formulaire d'inscription/contrat d'études. Sauf stipulation expresse contraire, l'étudiant est censé en avoir pris connaissance et en avoir accepté toutes les clauses par sa signature.

Nos prix sont fixés chaque année pour la rentrée académique (septembre) et valables jusqu'à la fin de celle-ci.

Pour les modules de formation continue et autres activités organisées ponctuellement par l'ESH, les prix sont indiqués au lancement de ceux-ci. Ils font l'objet d'une tarification à part.

Le cursus complet des formations de Praticien de Santé Traditionnelle et Naturelle Naturopathe est conçu de façon à répondre aux critères de Reformed. Les modules de formation peuvent évoluer au fil des années. Leur contenu est consultable sur la page du site <http://www.sante-holistique.org/Detail-des-cours>. Le contenu mentionné et le formateur sont exemplatifs; ils ne sont pas contractuels; il peut évoluer chaque année. Le nombre d'heures est fixé chaque année et nous engage pour l'année.

Un nouveau contrat est établi pour chaque année académique. Les conditions financières et organisationnelles des années précédentes sont annulées et remplacées par les conditions de la nouvelle année académique. Le programme des cours est confirmé à l'inscription avec le calendrier.

Nos tarifs sont nets et exempts de TVA (formations professionnelles - art.44 du code TVA). Ils comprennent la formation (cours théoriques, pratiques et évaluations), la constitution du dossier administratif et le suivi. La cotisation Reformed est mentionnée et incluse au total de l'année académique.

En cas de paiement de la totalité des cours en une fois avant le début de la reprise des cours, nous accordons un escompte de 2%.

Le montant de l'acompte de l'inscription (20% minimum) doit être payé par virement bancaire avant le premier jour de formation. Il n'est plus remboursable après le délai de réflexion (15 jours calendriers). En cas de renom dans le délai légal, un montant forfaitaire de 50 € est cependant retenu pour couvrir les frais administratifs.

Le solde doit être payé mensuellement par ordre permanent au compte de l'ESH :

IBAN : BE10 3101 1983 5304 BIC : BBRUBEBB

En cas d'abandon ou de désistement en cours d'année, le solde reste dû.

En cas de force majeure uniquement (apprécié par le Conseil d'Administration), une partie du solde peut-être réaffectée à un paiement partiel pour l'année suivante, mais le solde reste dû.

En cas de retard, il sera demandé de plein droit et sans mise en demeure préalable une majoration de la somme due de 15 % sans que cette indemnité puisse être inférieure à 25 € et un intérêt de 10 % l'an.

En cas de non-respect du plan de paiement et après 2 mois de retard de paiement, le dossier de l'étudiant(e) sera transmis sans autre avertissement à la société Graydon mandatée pour effectuer le recouvrement du solde dû pour le compte de l'ESH. Tous les frais supplémentaires liés à cette procédure seront à charge de l'étudiant(e).

Loi applicable: les présentes conditions générales sont soumises au droit belge. Tous les litiges auxquels la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation ou la résolution des présentes conditions, pourraient donner lieu, sont de la compétence exclusive des juridictions belges. Seuls les tribunaux de la Région de Bruxelles-capitale sont compétents.